

CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER

N°4

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER 4
Réunion commune
29 septembre 2026

Élus présents :

SALLABERRY Emmanuel (maire de Talence), CHADEBOST Jacqueline (conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne), BALLIGAND Isabelle (adjointe de quartier), GIRON Charley (adjoint de quartier), JESTIN François (adjoint de quartier), DE LA BIGNE Philippe (élu de secteur), DELBREL Arnaud (élu de secteur) GELLY Frédérique (élue de secteur), LAROSE Jean-François (élu de secteur), MICOINE Hélène (élue de secteur).

Élus excusés :
JOYON Mathieu (adjoint de quartier), CASTAGNÉRA Laurent-Pierre (élu de secteur), LEFEVRE Hervé (élu de secteur).

Membres présents :
BARNE Btissame, BENARD Xavier, BLANCHARD Antoine, BOURGEAIS Victoria, CARCONE Pierre, CHAFIK Maïssa, CHEVALLIER Isabelle, CHOURROT Franck, DEKKERS Bernadette, , FRIMIGACCI Mireille, GORSE Pierre, LABADIE Hélène, OUAHOUD Halim, RAYNAUD AUCHER Marie-France, ROCHE Matthieu, TARSOO BUROKUR Bibi Nawsheen, VAUDRON Anne-Marie, VIEGAS Manuel.

Absents :
AL KHADIR Imane, DIZIERE Martin, LEGAT Brigitte, MAILLOU Michelle, MARCUELLO Amaya, OLIVERAS Christian, PICQUART Marie-Lourdes

>> Il s'agit de la première réunion plénière réunissant les quatre Conseils participatifs de quartier (CPQ) à la suite du tirage au sort.

> La séance est introduite par Jacqueline CHADEBOST, conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne, qui souhaite la bienvenue aux anciens et nouveaux conseillers et présente les adjoints de quartier et élus de secteur qui accompagneront les CPQ, ainsi que les deux agents de la Direction de la participation citoyenne, François DELPEUCH et Elina BESSERER, qui seront les interlocuteurs privilégiés des conseillers pendant toute la durée de leur mandat.

> La Direction de la participation citoyenne prend la relève pour rappeler les grands principes des Conseils participatifs de quartier (*voir support de présentation joint*) :

- Origine de ces instances liée à **la loi du 27 février 2002** et historique au sein de la Ville de Talence
- **Rôle consultatif et d'initiative** de l'instance via deux axes :
 - **Descendant** : information et consultation sur des décisions et projets municipaux
 - **Ascendant** : transmission des besoins et des avis des habitants au Conseil municipal, proposition de nouveaux projets ou actions citoyennes
- Fonctionnement des CPQ :
 - **4 conseils** : rappel des zones concernées via une carte du territoire
 - **1 élu référent** : l'adjoint de quartier
 - **24 conseillers** donc **4 désignés** et **20 tirés au sort**
 - la nouveauté : **5 suppléants** qui assisteront aux réunions mais sans voie décisionnaire
 - Des conseillers élus pour **3 ans** avec **renouvellement de 50%** des membres déjà siégeant
 - **4 réunions restreintes** par an par CPQ + des réunions publiques dont une pour **présenter le bilan annuel des CPQ**

> La Direction de la participation citoyenne présente également la plateforme de la participation, outil privilégié permettant d'accéder aux comptes-rendus des séances mais aussi d'échanger entre membres d'un CPQ via un espace de discussion restreint. Il est précisé que la création d'un compte sur la plateforme est nécessaire pour pouvoir être ajouté aux groupes de discussion.

> Le Maire souhaite à son tour la bienvenue aux conseiller et rappelle que 149 habitants ont candidaté pour rejoindre les CPQ. Parmi eux, 112 ont été tirés au sort et seront désormais impliqués dans ces instances. Il félicite toutes celles et ceux qui ont choisi de s'engager dans cette démarche et leur souhaite bon travail pour les trois prochaines années.

> La Direction de la participation citoyenne distribue à tous les conseillers présents le « livret du conseiller participatif », un document qui leur fournit les informations générales sur le fonctionnement de la Ville et des CPQ, et qui avait été demandé à l'origine par les conseillers du CPQ 1 lors du précédent mandat.

> Une fois la présentation terminée, les conseillers, répartis en quatre pôles selon leur CPQ, commencent à échanger entre eux et avec leurs élus référents. François JESTIN, l'adjoint de quartier, se présente avant de laisser la parole aux habitants. Chacun d'entre eux décline son nom, identifie sur une carte du quartier son lieu de résidence, et explique les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite rejoindre cette instance. Les premiers échanges entre M. JESTIN et les habitants permettent de définir les grandes lignes des futures séances.

> La séance se clôture par un temps convivial.